

# INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



## Rapport de la Quatrième réunion du Conseil d'Administration 22 Septembre 2017, New York, Etats-Unis

### Présence

La quatrième réunion du conseil d'administration de l'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables (AREI) a eu lieu le 22 septembre 2017 à New York. La réunion était présidée par SEM Prof. Alpha Condé, Président de la Guinée représentant la Région de l'Afrique de l'Ouest. SEM Khaled Fahmy, Ministre de l'Environnement, représentant SEM le Président Abdel Fattah El-Sisi d'Egypte et la région nord-africaine; SE Madame l'Ambassadrice à l'Union Africaine, représentant le Président Hage Geingob de la Namibie et la région de l'Afrique australe; M. le Deuxième conseiller à la Mission Permanente à l'ONU, représentant le Président Idriss Déby Itno du Tchad et la région de l'Afrique centrale ; SE Dr. Amani Abou-Zeid, Commissaire à l'Energie et à l'Infrastructure, Commission de l'Union Africaine (AUC), représentant le Président de la Commission de l'Union Africaine; et M. Amadou Hott, Vice-Président de l'énergie, Banque africaine de développement (BAD), représentant le Président de la Banque africaine de développement. Pour les partenaires non africains, la France était représentée par Mme Brune Poirson, Secrétaire d'Etat, rejoint par Mme Ségolène Royal, Présidente de la COP21 et récemment nommée Envoyée spéciale pour la mise en œuvre de l'Alliance solaire internationale ; pour la Commission européenne, M. Stefano Manservigi, Directeur général pour la Coopération internationale et le développement, a représenté le Commissaire européen à la Coopération internationale et au Développement.

### 1. Ouverture de la réunion

Le Président a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux participants à la quatrième réunion du conseil d'administration

### 2. Adoption de l'ordre

Le Conseil a adopté l'ordre du jour sans objection ni amendement.

### 3. Procès-verbal des précédentes réunions du Conseil

Le Conseil a examiné l'adoption du procès-verbal des précédentes réunions du Conseil. Le Directeur intérimaire de l'Unité Indépendante de mise en œuvre (IDU) a porté à l'attention du Conseil la nécessité d'adopter formellement le procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil, qui avait été distribué avant la troisième réunion, mais n'avait pas, selon le procès-verbal de cette réunion, formellement été adopté.

Le procès-verbal de la troisième réunion du Conseil, tenue le 2 juillet 2017 à Addis-Abeba, a également été présenté. Il contenait un résumé du rapport de la réunion des experts techniques, la

nomination du Directeur intérimaire de l'IDU, ainsi que les tâches immédiates auxquelles l'IDU devait s'atteler, notamment : (1) organiser la réunion des experts techniques pour finaliser les documents de gouvernance, (2) préparer un programme de travail de 12 mois avec son budget et une proposition d'organigramme pour l'IDU, et enfin (3) faciliter la clarification des engagements et autres contributions financières des partenaires internationaux.

Le représentant de la BAD a commenté ces questions et a demandé que deux éclaircissements soient ajoutés au procès-verbal de la troisième réunion du Conseil. Tout d'abord, le procès-verbal devrait refléter les déclarations du Président de la BAD sur l'importance d'avoir un droit de vote au sein du Conseil pour remplir son rôle de fiduciaire. Deuxièmement, il devrait refléter que le projet d'instrument soumis par la Banque a été le résultat d'un processus de rédaction impliquant les trois co-leaders.

Le procès-verbal des deux réunions a été adopté, avec instruction à l'IDU de procéder aux amendements nécessaires du procès-verbal de la troisième réunion du Conseil conformément aux commentaires de la BAD et de faire circuler le procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil.

#### **4. Présentation par l'Unité Indépendante de mise en œuvre de son plan de travail, du budget et de l'organigramme, pour examen et approbation**

Le Directeur intérimaire de l'IDU a exposé les résultats des tâches qu'il avait été chargé d'entreprendre lors de la dernière réunion du Conseil d'administration. Il a présenté le plan de travail et le budget de 12 mois qui avait été distribué aux membres du Conseil et fourni un aperçu des principales étapes pour les douze prochains mois. La première étape de l'identification des projets a déjà été initiée par une lettre du Président du conseil aux 55 États membres. L'IDU a jusqu'à présent reçu des communications de trois pays, et il a été proposé qu'un rappel soit envoyé. Une deuxième étape concerne la sensibilisation et l'engagement des pays dans les cinq sous-régions. La troisième étape implique une formulation plus poussée des idées de projets, des propositions et du soutien nécessaires à la mise en œuvre d'interventions nouvelles et additionnelles, tandis que la quatrième étape stimulera des programmes et politiques compréhensifs, accompagnés de mesures incitatives. Une fois l'instrument de gouvernance finalisé, le comité technique sera constitué pour évaluer les propositions et les programmes à soumettre à l'approbation du Conseil.

Le Directeur intérimaire a ensuite présenté l'organigramme de l'IDU pour la phase d'établissement, comme l'a demandé le Président du Tchad à la deuxième réunion du Conseil. L'organigramme de l'IDU est composé d'un personnel de cinq employés à plein temps, y compris le Directeur de l'IDU, trois experts et une assistante d'administration. Le budget pour la phase d'établissement a été réduit de plus de 40% par rapport au niveau précédent, passant d'environ 5 millions US à 2,85 millions US, avec une réduction de 50% des salaires du personnel (maintenant à 699,000 US).

Après discussion, le Conseil a approuvé le plan de travail et le budget en principe, sous réserve de travaux ultérieurs du comité d'experts devant se réunir rapidement à Conakry (voir ci-dessous) où les recommandations des pays membres, de la CUA, de la BAD, et des partenaires internationaux seront pris en compte sur la base d'un budget plafond à 2,85 millions US.

#### **5. Présentation pour examen et approbation des documents de gouvernance de l'AREI issus de la réunion du groupe d'experts sur la gouvernance tenue à Conakry du 11 au 13 septembre 2017**

Un ensemble de quatre documents liés à la gouvernance (l'Instrument de gouvernance de l'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables, les règles de procédure, les critères de sélection pour les membres du Comité technique de l'AREI, les critères d'attribution et d'éligibilité / Priorisation du

financement) ont été distribués avant la réunion. Ces documents ont été les résultats convenus et proposés au Conseil pour approbation, par les cinq États membres représentant les cinq sous-régions africaines, suite à la réunion du groupe d'experts les 11 au 13 Septembre 2017 à Conakry. Une compilation d'observations écrites de la BAD, de la CUA et des partenaires internationaux, qui ont présenté leurs points de vue avec les commentaires des États Membres sur la manière dont ils ont été inclus ou pas, a été intégré à la série de documents.

Le Président a présenté le point de l'ordre du jour en confirmant que les documents de gouvernance doivent finalement être approuvés lors de la réunion en cours. Il a noté les réserves de la BAD et de la CUA ainsi que les demandes des partenaires internationaux. Celles-ci ont été exprimées dans la compilation des commentaires et ont été réitérées lors d'une réunion informelle avec le Président avant le Conseil.

Des observations ont été faites par la BAD en soulignant le manque de consensus sur plusieurs points ; par la CUA demandant plus de temps pour étudier les documents et par l'Égypte demandant de passer à une décision après 18 mois de délibérations. À la suite d'autres discussions, le Président a noté que les représentants de la CUA et de la BAD avaient participé à la réunion à Conakry où leurs observations avaient été examinées. Ils ont également participé, avec les Partenaires, à la réunion tenue le matin où ils avaient tous accepté d'adopter l'instrument de gouvernance à la réunion actuelle du Conseil.

Après une discussion plus approfondie sur l'état d'avancement des documents et sur certaines questions en suspens, le Conseil a déclaré que les documents de gouvernance présentés officiellement par les cinq États membres étaient adoptés sous réserve de la prise en compte des commentaires de la BAD, de la CUA et des partenaires internationaux. En outre, il a été décidé qu'un comité d'experts, composé d'un représentant par administrateur, avec un président nommé par le Président du conseil, devrait se réunir de nouveau à Conakry le plus tôt possible. Le Comité est chargé (1) d'examiner dans quelle mesure les propositions de la CUA, de la BAD et des partenaires peuvent être intégrés aux documents de gouvernance approuvés (point 5 de l'ordre du jour), (2) d'examiner le plan de travail et du budget approuvés et (3) d'élaborer des termes de référence pour le recrutement du Directeur Exécutif de l'IDU (point 4 de l'ordre du jour). En ce qui concerne le droit de vote au sein du Conseil, le Président a confirmé que les cinq chefs d'État devront décider. A cet effet, il s'est engagé à saisir chacun des Chefs d'États afin de s'enquérir de sa position sur le sujet.

## **6. Présentation sur l'état d'avancement des projets approuvés lors de la deuxième réunion du Conseil d'administration tenue à Conakry le 4 mars 2017**

À la suite de la demande de clarification du statut des 19 projets approuvés à titre exceptionnel lors de la deuxième réunion du conseil d'administration du 4 mars 2017 à Conakry, la Commission européenne (UE) a déclaré avoir préparé un document indiquant le statut de chaque projet, qui serait distribué au Conseil et l'IDU.

La Commission européenne a déclaré que cinq des 19 projets étaient techniquement et administrativement avancés.. La BAD qui soutient ces projets avec 80 millions US a déclaré que les projets seraient validés par leur Conseil d'administration avant janvier 2018, ce qui permettrait leur opérationnalisation.

L'Union Européenne a également déclaré qu'elle envisageait la soumission de cinq projets additionnels pour attribution à l'AREI. Le Président s'est demandé s'il s'agissait de projets bilatéraux. Le représentant de la Commission européenne a répondu que ces projets pourraient être priorisés par l'AREI si conformes au processus de l'Initiative.

Après quelques échanges, le Président a déclaré qu'il demanderait une seconde fois aux Chefs d'État d'envoyer leurs projets à l'IDU car ils doivent être présentés à l'AREI afin de bénéficier des financements promis. Il a demandé à la Commission européenne d'envoyer des informations à l'IDU afin que les projets puissent être évalués et présentés au Conseil. Il a déclaré qu'il fallait clarifier si un projet était bilatéral ou sous l'AREI, afin d'atteindre l'objectif de la nouvelle capacité installée de 10GW.

La représentante de la France a précisé que l'AREI n'était pas simplement une institution, mais une initiative pour inspirer des actions, avec de nouveaux projets issus de cette mobilisation. Le Président a insisté que les projets devraient être présentés à l'AREI, qui aurait le rôle important de sélectionner et de prioriser les interventions.

Le représentant de la Commission européenne a observé que cela affecterait la façon dont ils pensent à l'AREI.. Étant donné que les fonds n'étaient pas infinis, les projets devaient être priorisés et ils devaient savoir si, dans la première phase, AREI agirait comme facilitateur ou filtre.

Le Président a rappelé que l'AREI aurait un comité technique et une IDU pour sélectionner et analyser des projets et les soumettre au conseil d'administration.

Le représentant de l'AFDB a déclaré que normalement les États devraient fournir des projets directement à l'IDU. S'ils les envoient à l'UE, l'UE devrait les envoyer à l'IDU avant que le financement ne soit octroyé.

Le Président a confirmé qu'il avait écrit à tous les États africains au sujet de l'AREI en leur demandant de soumettre leurs projets. Il a souligné l'importance de la discipline et d'honorer les engagements souscrits. Chaque fois qu'un projet est adopté, des efforts devraient être faits pour accélérer sa mise en œuvre.

## **7. Présentation sur la clarification des contributions financières des partenaires**

Le Directeur de l'IDU a informé le Conseil que, dans le prolongement de la demande de la réunion précédente pour la clarification des engagements pris par les partenaires c'est-à-dire les 10 milliards US lors de la COP21, l'IDU avait préparé deux formulaires détaillés que chaque partenaire avait été invité à remplir.

L'IDU a reçu les réponses formelles suivantes suite à l'envoi de ses formulaires :

- de l'UE : sur la période 2015 - 2020, un montant de 1,5 milliard d'euros serait disponible sous forme de subvention.
- de la Suède : pour 2017-2020, un montant estimé à 278 millions US.
- du Canada : 150 millions de dollars canadiens sous forme de prêts concessionnels à travers la Société Financière Internationale (SFI)

La représentante de la France a déclaré au Conseil que 3 milliards d'euros d'ici 2020 allaient être mobilisés au profit de l'AREI par son pays.

La France et l'Union Européenne ont indiqué qu'ils encourageraient les partenaires signataires de la Déclaration de soutien à l'AREI n'ayant pas encore répondu, à le faire. Le Président a proposé qu'une lettre soit envoyée aux partenaires signataires de la Déclaration n'ayant pas encore soumis d'engagement clair et précis.

## 8. Rapport financier de la Banque Africaine de Développement (Fiduciaire)

Le représentant de la BAD a déclaré que la Banque préparait un rapport qui serait mis à la disposition du Conseil en français et en anglais. En résumé, la BAD a reçu au total 7 millions d'euros pour l'AREI. De ce montant, 6 millions d'euros proviennent de la France et servent à financer l'IDU, y compris des activités visant à promouvoir le contexte réglementaire et institutionnel des projets. L'Allemagne avait promis 2 millions d'euros, dont 1 million déjà reçus par la BAD pour soutenir l'IDU. Les dépenses de l'IDU se chiffrent à 367 000 \$ au cours des neuf premiers mois. Cette somme comprend les salaires pour le Directeur intérimaire, trois consultants, les frais de voyage et les missions.

En ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale, la BAD a expliqué que les fonds actuels n'avaient pas été acheminés par le biais de celui-ci même si certains partenaires l'envisageaient à l'avenir. La Banque a également précisé qu'elle ne générerait pas de profit en tant que gestionnaire du Fonds, mais qu'il fallait rembourser à la Banque et à la République de Guinée les coûts réels, y compris les dépenses pour le compte de l'IDU et le préfinancement des réunions. Les 7 millions d'euros n'ont pas encore été touchés pour cela.

Le représentant de l'Égypte a demandé des copies du rapport financier et du document de la Commission sur les cinq projets afin qu'ils puissent examiner, fournir des commentaires et demander des éclaircissements. Le Président a convenu que tous les membres du conseil d'administration devraient recevoir ces documents, qui devraient être envoyés à l'IDU pour diffusion ultérieure.

## 9. Divers

Le président a soulevé des questions concernant les modalités de coopération et de partenariat ; et en particulier un protocole d'entente signé avec une institution chinoise. Le Conseil est convenu que ces questions devraient être portées préalablement à l'attention du Conseil avant tout engagement. Il a également souligné que l'IDU ne pouvait en aucun cas lier l'AREI ou le Conseil. L'IDU a donc été chargé de contacter l'institution chinoise pour l'informer de cette décision et par conséquent de la nullité du protocole d'entente signé.

## 10. Clôture de la réunion

La Commissaire à l'Énergie et à l'Infrastructure de l'UA, SE Dr. Amani Abou-Zeid, a tenu à accueillir les membres du Conseil d'administration aux bureaux de la CUA, qu'elle a décrit comme «la Maison d'Afrique», et a exprimé sa satisfaction quant au nombre d'étapes réalisées, y compris l'adoption historique de l'instrument de gouvernance.

Le Président a conclu la réunion en confirmant que la réunion du groupe d'experts se tiendrait à Conakry et a demandé aux membres du Conseil de nommer un représentant pour siéger au Comité afin qu'ils puissent commencer leur travail dès que possible.